

des creux, à une période de chômage et nous savons que l'automatisation privera bien des gens de leur emploi. Nous devons nous y préparer. Il ne faut pas attendre pendant trois ans puis nous excuser quand survient un problème parce que nous n'avons pas de plans. Cette façon d'agir serait bien pitoyable.

Les Canadiens en ont assez de nous. Ils parlent d'une nouvelle méthode de mener les affaires du pays. Avons-nous épuisé toutes les ressources du régime parlementaire? Est-il encore capable de répondre aux exigences de la direction? Les Canadiens réclament une direction, pas des actes illogiques, ni des actes accomplis avec réticence ou même parfois à contre-cœur. Pourquoi ne pas foncer? Si nous n'en avons pas la compétence, et bien peu d'entre nous l'ont, nous devrions obtenir les services de quelques administrateurs. Il y a des gens capables de diriger General Motors. Ils seraient peut-être heureux d'aider. La Chambre compte des députés très doués qui ne sont pas rémunérés selon leur valeur. Certains industriels consentiraient peut-être à donner de leur temps. C. D. Howe a mis ses immenses talents à contribution pour nous permettre de nous hausser un niveau que nous avons atteint à la fin de la deuxième guerre mondiale. Venant d'un conservateur, cette remarque n'a rien de partisan.

Nous manquons à notre devoir en ne demandant pas à l'industrie de faire quelque chose au sujet du chômage élevé. Si nous croyons dans la planification, planifions. Comme je l'ai dit au début, il n'est pas nécessaire de tout nationaliser. Mais il est nécessaire de planifier. Il l'est certes si nous comptons demander aux contribuables canadiens de financer quelques-uns de ces secteurs industriels. Ils ont le droit de savoir pourquoi. Si l'entreprise est risquée, ils ont le droit de le savoir. Si nous ignorons ce qui va se passer, nous devons avoir l'honnêteté de le leur dire. Si nous comptons leur demander d'investir \$1,000 par année dans la Corporation de développement du Canada, le ministre des Finances (M. Benson) doit les assurer qu'il n'ira pas tout retirer par le truchement de quelque impôt fantaisiste sur les gains de capitaux. En l'occurrence, aussi bien aller dépenser son argent en Europe ou dans les Antilles.

J'aimerais investir dans l'avenir du Canada comme se propose de le faire la CDC. Nos dirigeants devraient montrer aux Canadiens qu'ils seront maîtres chez eux. Je ne crois pas nécessaire d'exproprier quiconque a investi au pays un dollar honnêtement gagné. Il nous faut améliorer nos techniques. Nous devons accumuler nos valeurs immobilières, travailler en tant que nation et continuer à épargner comme dans le passé. J'ai établi un horaire. Je ne sais pas jusqu'à quel point il est précis, mais il peut servir d'objectif. En chiffres ronds, les Américains possèdent 75 p. 100 de toute l'industrie canadienne à l'heure actuelle. En travaillant dur, ce chiffre pourrait tomber à 70 p. 100 dès 1976. Dès 1981, il pourrait être de 65 p. 100. Je ne lirai pas toute la liste. Tous les cinq ans, nous pourrions inverser la tendance de 5 p. 100. Selon mes chiffres, dès 1991, le rapport serait de 50 à 50 et dès l'an 2000, de 60 à 40. Cela ne peut se réaliser en un jour. Nous ne pouvons exproprier nos cousins par le sang, qui ont manifesté plus de foi, d'initiative et d'audace que nous-mêmes. Cependant, nous pouvons y réussir si nous le voulons.

En ce moment, nous n'avons pas développé plus de 10 p. 100 de nos possibilités au Canada. Au cours du prochain siècle, le monde peut nous appartenir, non pas dans

[M. Bigg.]

un sens impérialiste, mais du fait que nous serions maîtres chez nous. Si nous pouvons mettre méthodiquement en valeur les richesses du Canada et participer nous-mêmes à ce développement, nous pourrions être si riches dans 25 ans que nous devrions, pour notre propre bien, donner à autrui une partie de ces richesses.

• (5.50 p.m.)

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, il y a quelques minutes le député de Timiskaming (M. Peters) m'a dit que les membres de son parti ne pourraient pas appuyer cette mesure et qu'il en avait déduit que le bill n'allait pas assez loin. Je dois lui signaler qu'en cette hypothèse il y a au moins deux conclusions possibles. Le fait que le bill C-219 soit attaqué à la fois sur la droite, par des orateurs comme le député de Pembina, et sur la gauche, par les membres du NPD démontre que le gouvernement a choisi une position médiane entre un contrôle étatique excessif et l'absence de direction.

Le député de Timiskaming—et c'est un bon exemple de l'analyse que son parti a faite du bill—a déclaré que la mesure ne prévoyait pas d'assistance pour les petites sociétés. Il pense sans doute à l'article 6(2)b), qui prévoit que la Corporation acquerra des actions de sociétés dont les actionnaires posséderont, dans chacune, un actif dont la valeur réelle, après l'investissement fait par la société, atteindra ou pourra atteindre un million de dollars au minimum.

Monsieur l'Orateur, l'objet de ce pouvoir n'est pas d'aider de petites ou même de grosses sociétés. Ce n'est pas d'aider en quoi que ce soit des sociétés en tant que telles. L'objet de la CDC, tel qu'il a été défini au début du bill, est très clair. C'est d'établir une corporation qui aidera à développer et à maintenir des corporations fortes contrôlées et dirigées par des Canadiens dans le secteur privé de l'économie. Voilà le premier objet. Le second est d'élargir, pour les Canadiens, les possibilités d'investir pour le développement économique du Canada et de participer à ce développement. Lorsqu'elle investit des fonds dans une société, la CDC le fera dans le but d'obtenir des avantages économiques bien plus importants. C'est là un objectif que ne semblent pas avoir compris certains députés d'en face.

Je dirai même que les députés d'en face, surtout ceux du Nouveau parti démocratique, ont eu une attitude ambivalente en exprimant leurs opinions sur les bénéfices. Parfois, ils ont soutenu que le programme est mauvais dans l'ensemble parce qu'il vise des bénéfices. En d'autres occasions, ils reconnaissent, comme l'a fait le député de Waterloo (M. Saltsman), que viser les bénéfices n'est pas mauvais en soi et qu'il faut, en l'occurrence, le faire dans une certaine mesure.

Le mieux serait de nous demander si le critère profit doit être considéré à court ou à long terme. Si la Corporation devait s'agripper à tout profit éventuel à court terme, manifestement, elle ne remplirait pas la tâche plus vaste que le gouvernement et, je l'espère, le Parlement lui confieront. Mais si la Corporation voit les choses dans la perspective éloignée de la rentabilité, non seulement assurera-t-elle la protection des fonds investis, mais encore la réalisation de l'objectif supérieur d'une vaste contribution au développement de l'économie que les Canadiens ont entre les mains.